



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 11 juin 2024

### **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024 : DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES**

Suite à la parution du décret n° 2024-527 du 9 juin 2024, portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale et fixant les modalités et délais du scrutin, les élections législatives se dérouleront le 30 juin 2024 pour le premier tour et le 7 juillet 2024 pour le second tour, s'il y a lieu.

De ce cadre, il est rappelé à l'attention des candidats que les déclarations de candidature doivent obligatoirement être déposées en préfecture – bureau des élections, entrée rue des Ursulines, - à partir **du mercredi 12 juin 2024, 8 heures jusqu'au dimanche 16 juin 2024, 18 heures, date impérative.**

Les horaires de réception des candidatures au bureau des élections sont les suivants :

- **du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin 2024** : de 8 h à 12 h et de 13h30 à 16 h ;
- **le samedi 15 juin 2024** : de 10h à 12h et de 14h à 17h ;
- **le dimanche 16 juin 2024** : de 10h à 12h et de 14h à 18 h.

Les déclarations de candidatures seront prises sur rendez-vous soit :

- par téléphone au 05 62 56 64 20 / 05 62 56 64 25 / 05 62 56 64 50 ;
- par mail [pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr).